

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité : POINTE-DES-CASCADES

Date du scrutin : 25 octobre 2026

Par cet avis public, Madame Dominique Lacelle, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le suivant est ouvert aux candidatures :
Poste de conseillère ou conseiller 5
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants.

Du 11 septembre au 25 septembre 2026

Horaire

Vendredi 11 septembre 2026

Lundi 14 septembre 2026

Mardi 15 septembre 2026

Jeudi 17 septembre 2026

Vendredi 18 septembre 2026

Lundi 21 septembre 2026

Mardi 22 septembre 2026

Jeudi 24 septembre 2026

Vendredi 25 septembre 2026

De 9h00 à 12h00

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

De 9h00 à 16h30 ouvert en continu

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 25 octobre 2026 de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 18 octobre de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au **13 octobre 2026** à votre présidente d'élection **de voter à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente ou au président d'élection au plus tard le **13 octobre 2026**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 28 septembre 2026.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 23 octobre 2026 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Isabelle Poirier.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 105, chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades, Québec, J0P 1M0

Téléphone : 450-455-3414 poste 228

Signé à Pointe-des-Cascades
Le 27 août 2026



Dominique Lacelle,
Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Lacelle, présidente d'élection, de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public concernant l'avis public d'élection, conformément à la loi, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 27 août 2026 entre 9h et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 août 2026 entre 9h00 et 12 heures



Dominique Lacelle
Présidente d'élection